

PROCÉDURE D'INSCRIPTION POSTBAC : MODE D'EMPLOI

La plupart des élèves du 123, rue Saint-Jacques se « rêve » en classe préparatoire et si possible, sans changer d'adresse…
Si une part non négligeable des bacheliers de LLG rejoint une école de médecine, de sciences politiques, de Droit et parfois, d'autres filières plus inattendues, la grande majorité d'entre eux intègre une classe préparatoire, quelle soit littéraire ou scientifique. Concurrence nationale et planétaire oblige, ils ne sont « que » 30% en moyenne, chaque année, à décrocher une prépa à Louis-le-Grand, dont la totalité ou presque des élèves de la « TS1 », quand ils le souhaitent. Mais nombre de très bons élèves des autres classes gardent aussi toute leur chance. Mieux vaut donc, pour cela, être dans le peloton de tête…

L'avenir (assuré !) des bacheliers du lycée se trouve donc en grande partie hors ses murs. Raison première pour bien connaître le parcours d'inscription et les possibilités de choix après le bac et fréquenter les journées Portes ouvertes des différents établissements (lycées et universités).

L'INSCRIPTION, UN JEU D'ENFANT OU PRESQUE…

Sept étapes en bref : des démarches à effectuer sur internet…*

* 1 - S'informer ! * 2 - S'inscrire sur le site www.admission-postbac.fr pour rejoindre l'université ou les classes préparatoires * 3 - Recenser et soupeser ses vœux * 4 - Editer les dossiers de candidatures et constituer son dossier * 5 - Classer définitivement ses vœux * 6 - Consulter les propositions et y répondre, en patientant (parfois) jusqu'au 3e tour de proposition… * 7 - S'inscrire dans l'établissement.

Un site d'inscription unique pour universités et CPGE : www.admission-postbac.fr

En vue de simplifier les démarches d'inscription postbac, un dossier unique d'inscription est désormais nécessaire, qu'on envisage de s'inscrire à l'université (y compris Médecine et Pharmacie) ou en filières sélectives (dont les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, ou CPGE). L'inscription, qui concerne les établissements publics ou privés sous contrat, se fait en ligne sur www.admission-postbac.fr.

➔ **Les classes préparatoires, les filières sélectives et les universités non sélectives figurent désormais sur une seule et même liste de voeux**.

➔ **Date des inscriptions : entre le 20 janvier et le 20 mars 2010.**

➔ ATTENTION : **certaines écoles ne sont pas rattachées à ce système, telles Paris-Dauphine, Sciences-Po Paris et les IEP, les écoles d'architecture…** Il convient donc de bien se renseigner.

QUEL PARCOURS POUR LA PROCÉDURE PRÉPA ?

1 - INFORMATION : depuis le **3 décembre 2009** sur www.admission-postbac.fr. Il est possible de télécharger le « guide du candidat » ; voir également la brochure de l'ONISEP sur http://post-bac.onisep.fr/admpostbac/ - elle sera aussi distribuée dans les classes.

2 - INSCRIPTION : mi-janvier-mi-mars (du 20 janvier au 20 mars pour l'année scolaire 2009-2010), l'élève enregistre sa candidature en se connectant sur : www.admission-postbac.fr.
Il reçoit un numéro d'inscription et un code personnel qui vont lui permettre de **gérer son dossier étape par étape sur ce même site.**

NB : L'inscription dans les **INSA** (Instituts Nationaux de Sciences Appliquées), les **ENI** (Écoles Nationales d'Ingénieurs), les Cycles Préparatoires Intégrés (**CPI**), les Cycles Préparatoires Polytechniques (**CPP**), les Groupements d'Écoles d'Ingénieurs Publiques à Parcours Intégrés (**GEIPI**) ainsi que dans les Parcours des Écoles d'Ingénieurs Polytech (**PEIP**) et dans quelques autres écoles s'effectue sur ce même site.

3 - RECENSEMENT DES VŒUX. De mi-janvier à mi-mars (20 janvier-20 mars en 2010), l'élève formule ses vœux (quelles filières et où) et les renseigne sur www.admission-postbac.fr.

➔ NB. Si on vise en priorité des classes préparatoires, SURTOUT, LES METTRE EN TÊTE.
➔ ATTENTION ! **Un premier classement des vœux est obligatoire avant le 20 mars, même s'il est modifiable ensuite jusqu'au 4 juin.** Réfléchir pour bien hiérarchiser ses voeux, consulter ses enseignants, aller aux portes ouvertes des établissements qu'on convoite... est utile durant cette période. Au delà du 20 mars, il ne sera plus possible d'ajouter ou de supprimer un vœu.

Combien de vœux ?

Émettre des vœux, c'est **classer 36 vœux au maximum. Nombre de vœux possibles par type de filière : 12 vœux en L1 ou en BTS, 12 vœux en CPGE, dont 6 au maximum par voie** (MPSI, PCSI, ECS...), 3 en Mise à niveau en arts appliqués, **3 propositions génériques en Médecine (PCEM1) :** un seul vœu générique pour l'Île-de-France + un classement de 3 UFR. **Pour Pharmacie, la sectorisation reste la règle**.
Un vœu, c'est une filière (ou voie) dans un établissement.
- Chaque vœu correspond donc à un tandem « établissement/voie ».
- Pour un même vœu, on peut postuler en internat et en externat.

4 – CONSTITUTION MATÉRIELLE DES DOSSIERS. Avant le 02 avril 2010 (date limite d'envoi des dossiers-papier) : recensement et impression de la liste définitive des vœux, puis préparation d'un dossier de candidature « papier » (voir p. 4) pour chaque vœu. Ces dossiers seront envoyés par l'administration de LLG à chacun des établissements où l'élève est candidat.

> **ATTENTION** : Le lycée Louis-le-Grand envoie les dossiers début avril. **La date limite de constitution du dossier, fixée par le lycée, se situera donc vers la fin mars.** Les conseils de classe du 2e trimestre, comportant les recommandations d'inscriptions en classes préparatoires sont souvent assez proches de la date limite d'inscription. Il faut donc rester vigilant.
>
> ➔ Certaines universités ont mis en place un processus d'orientation active. En tenir compte.
> ➔ **S'assurer de la bonne réception des dossiers par les établissements du 5 au 10 mai 2010.**

5 – CLASSEMENT DES VŒUX. Il peut s'effectuer jusqu'à 4 juin pour 2010. Il consiste à ordonner ses vœux dans l'ordre de ses préférences, par filière choisie. Une fois enregistré, il est définitif.

> ➔ Tout vœu non classé (même s'il est unique !) ne donne évidemment lieu à aucune proposition.

À savoir : lors du conseil de classe du 2e trimestre, l'équipe enseignante exprime son avis sur les chances de succès des choix de chaque élève. Cet avis est essentiel pour le classement des vœux et en tous cas incontournable pour envisager une inscription à LLG. Il est en effet rarissime qu'un avis défavorable pour une prépa à LLG émis en conseil de classe conduise finalement à une intégration en CPGE à LLG.

NB : Jusqu'à l'ouverture de la phase de dialogue (en juin), il reste toujours possible de modifier l'ordre de ses choix. **L'ordre choisi n'est connu que de l'élève. Les établissements demandés n'ont donc aucune visibilité sur le classement effectué par l'élève.**

6 – PHASE DE DIALOGUE « PROPOSITION/RÉPONSE ». La phase de dialogue lycées/élèves (**3 semaines en juin-juillet**) comporte 3 tours de propositions/réponses (un par semaine, les **10, 24 juin et 15 juillet 14h**). **L'élève dispose de 72 heures à chaque phase pour répondre**. Il peut accepter, réserver sa réponse ou refuser les propositions qui lui sont faites.

Aux deux premiers tours, l'élève peut toujours réserver sa réponse en espérant un établissement mieux classé dans sa liste, mais il ne peut plus revenir en arrière sur sa liste et préférer une voie ou un établissement placé plus bas dans son classement.

> **ATTENTION** : **Sans réponse dans le délai imparti, l'élève est « démissionné ».**

*** Quelles réponses ?** Un choix effectué par un élève d'un établissement donné permet de libérer des places pour des élèves en liste d'attente, dans les autres établissements où il avait été accepté.
- Répondre « **oui** » valide définitivement la proposition de l'établissement comme choix de l'élève.
- Répondre « **oui mais** » permet à l'élève d'attendre une meilleure proposition, mais ce « oui mais » élimine tous les autres choix moins bien classés dans sa liste.
- Répondre « **non mais** » signifie un refus pour la proposition faite mais le maintien de la candidature pour les autres établissements.
- Répondre « **non** » engendre une sortie définitive du cycle d'inscriptions

NB : **La réponse est enregistrée immédiatement**, **il n'y a pas de mise en garde de confirmation !**

ATTENTION ! Un candidat qui aurait placé des filières universitaires non sélectives dans sa liste de vœux aura toujours une proposition, mais il n'aura pas de possibilité de recours au cas où il n'aurait pas trouvé de place dans les filières sélectives qu'il avait choisies en priorité.

Au dernier tour de proposition, si l'élève a une proposition, il doit impérativement répondre « oui » ! S'il n'a pas de proposition, il peut recourir à la **procédure complémentaire, ouverte à partir du 25 juin. Celle-ci est entièrement électronique.** L'élève aura chaque fois 8 jours pour répondre aux propositions

*** Externat / Internat ?** Rappel : un vœu recensé en externat et en internat ne compte que pour un vœu. Si la réponse est favorable en mode « externat » et que l'élève souhaite absolument conserver le vœu en question, il doit répondre « oui mais ». La réponse « non » annulerait définitivement ce vœu.

NB : la constitution du **Dossier social étudiant (DSE)** doit être effectuée entre mi-janvier et fin avril. **En 2010, la date limite du dépôt du dossier au CROUS est fixée au 30 avril.** A partir du mois de juillet, l'étudiant candidat à une bourse ou à d'autres aides est informé de la suite donnée à sa demande. Pour plus d'informations : www.cnous.fr.

*** Logement étudiant.** La recherche d'un logement étudiant doit débuter dès le mois de janvier, en particulier dans les foyers dont les réservations commencent dès le début de l'année.

7 - L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE
Elle s'effectue dans l'établissement d'accueil au début du mois de juillet, sur présentation des relevés de notes et de décision du baccalauréat.

LES P'TITS CONSEILS DES ANCIENS DE LLG…

1. Se repérer dans la jungle des sigles : petit glossaire des classes prépas

CPGE Classes préparatoires aux grandes écoles
HK Hypokhâgne (ou « Lettres sup' ») pour les études littéraires (elle mène en 2e année à **K**, khâgne)
B/L : elle s'adresse aux ex-scientifiques qui souhaitent conserver une partie « maths ».
A/L : elle concerne les littéraires, qui conservent des langues anciennes
LSH (Lettres et Sciences humaines) : khâgne de lettres modernes.
ECS Classes économiques et commerciales, voie scientifique (une voie littéraire est aussi possible).
MPSI Maths-Physique-Sciences de l'Ingénieur. Elle conduit en 2e année à **MP** ou **PSI**.
PCSI Physique-Chimie-Sciences de l'Ingénieur. En 2e année, on opte pour **PC** ou **PSI**.
BCPST Biologie-Chimie-Physique-Sciences de la Terre.

2. Choisir sa voie

➔ C'est d'abord **suivre ses propres inclinations** et dispositions, en reconnaissant ses points forts et ses faiblesses. L'année de terminale permet de laisser mûrir les projets. Le regard des enseignants et l'avis du conseil de classe sont souvent précieux.

➔ C'est aussi en partie **affaire de stratégie** (quel parcours offrira le plus de chances d'atteindre telle formation professionnelle précise, quelle voie optimisera les chances d'intégrer telle école…). Elèves et parents auront à se familiariser avec toutes les nuances des classes prépas (HK A/L ou B/L ? Classique ou moderne ? MPSI ou PCSI ? BCPST ?)

➔ Si le nombre de vœux par voie est limité, **le nombre de voies possibles offre une grande liberté.** Un élève peut demander à la fois une hypokhâgne, une maths sup' (MPSI ou PCSI), une prépa commerciale (ECS ou ECE), une prépa bio, une L1, une PCEM1…). La difficulté est d'ordonner ces voies entre elles.
Panacher ses vœux ne présente pas de risque à condition d'avoir suivi l'ordre réel de ses préférences, d'avoir estimé ses capacités au plus juste et d'être prêt à entrer partout où on a postulé.

On ne risque rien (sauf à y être accepté…) à mettre un établissement « difficile » en premier, mais on augmente aussi ses chances en postulant dans des établissements moins demandés.
Piqûre de rappel : obtenir son 1er vœu enlève toute possibilité de choisir un des suivants !

Attention au choix d'une prépa par défaut ou par pur calcul…
Une prépa demande beaucoup de travail et un investissement personnel fort. On n'y réussit pas à contrecœur. **Quelle que soit la voie ou le lycée, l'élève ne devrait demander que des classes où il aura envie de travailler.** Inutile, en particulier, qu'il cherche à remplir sa liste à tout prix.

3. Choisir l'établissement en prépa

C'est ici que l'expérience des adultes doit être en alerte ! Elle aura à tempérer le « prestige » de certains établissements en tenant compte, avant tout de :

*** La proximité…**

➔ Le temps de présence obligatoire au lycée est important (30 à 35 h), les colles (séances d'interrogation orale en condition de concours) souvent casées après les heures de cours et il reste beaucoup à faire une fois rentré. On estime à 15h en semaine + 10h le week-end, le travail personnel hors heures de cours…

➔ Les habitants de Paris ou de sa banlieue ne décrochent qu'exceptionnellement une place d'internat car les étudiants de province sont très nombreux. Paris concentre le quart des prépas littéraires et la moitié des classes « étoiles » (préparation aux « très grandes écoles ») de France.

➔ La « chambre en ville » ou le foyer ne convient pas à tous.

* La taille de l'établissement…

Afin d'éviter d'avoir à changer d'établissement entre la première et la deuxième année, **il est nécessaire de se renseigner dès le départ sur les classes de 2e année :**
- Pour les littéraires, s'intéresser aux options,
- Pour les scientifiques, voir si tous les parcours sont possibles. Y a-t-il des classes étoilées (souvent indispensables quand l'élève ambitionne des écoles telles que l'ENS, X, Centrale Paris, etc.) et des classes non étoilées ?
- Pour les PSI, il faut savoir que les lycées partagent leurs équipements techniques entre « bassins de labo », un facteur qui pèse sur le temps de transport.

* La « force » de la classe…

Les enseignants de LLG donnent volontiers leur avis sur ce sujet ! **Les portes ouvertes sont une bonne occasion de tester la réaction des professeurs de la prépa convoitée** et d'en interroger les élèves.
La configuration idéale est de viser une classe dans laquelle l'élève sera dans le premier tiers.

4. Le dossier de candidature

* Qu'y a-t-il dans le dossier ?
Les trois bulletins de 1re + ceux des 2 premiers trimestres de terminale + les notes du bac de français (quelle que soit la prépa, les profils les plus équilibrés sont les plus recherchés) + une feuille d'appréciations sur la capacité de l'élève à suivre la classe demandée dans l'établissement demandé et sur ses notes (rédigée par les professeurs de terminale et que l'élève ne voit pas)
* pour une entrée en MPSI, PCSI : maths, physique, philo, LV1 ;
* pour une entrée en BCPST (bio) : idem + SVT ;
* pour une entrée en HK : philo, histoire, LV1, LV2, latin, grec, français ;
* pour une entrée en ECS : maths, philo, histoire, LV1, LV2
+ un tableau, complété par le proviseur, avec le niveau de la classe (TB, B, AB, moyen, faible), assorti d'une appréciation générale sur l'admission de l'élève dans la filière demandée (très favorable, favorable, réservée, défavorable).

*** Après le conseil de classe du 2e trimestre,** l'élève constitue autant de dossiers « papier » que de vœux exprimés. Le lycée les transmet après les avoir complétés. Jusqu'à la fin de la procédure, l'élève ne sait pas ce qu'on dit de lui ; les établissements ne savent pas combien de demandes l'élève a formulées, ni lesquelles, ni a fortiori l'ordre dans lequel il les a classées.

* Comment le dossier sera-t-il traité ?
Chacun à leur manière, les lycées classent les dossiers reçus, la plupart en évaluant :
- la « force » du lycée d'origine (coefficient attribué aux plus connus),
- les notes suivant les profils recherchés (ex : coefficient plus fort pour les notes de maths que de physique pour une MPSI et inversement pour une PCSI),
- la place de l'élève dans sa classe.

* Qui examine les dossiers ?
Les enseignants de 2e année de prépa, leurs cours terminés, parfois les élèves de 2e année…

* Quel classement ?
Vu le nombre de demandes, toutes ne sont pas classées (environ 60% au niveau national). LLG reçoit en moyenne 10 demandes pour chaque place offerte et en classe un peu plus de la moitié. Le lycée Saint-Louis « descend » à peu près deux fois plus loin.

ATTENTION : Il vaut mieux s'assurer que son dossier est bien arrivé… ! La vérification de la réception des dossiers est possible sur le site des admissions du 5 au 10 mai 2010.

Autres filières. En bref… et en attendant d'en savoir plus sur les nouvelles dispositions

Nombre de vœux en université : 12. Un vœu correspond à une discipline dans une université. L'étudiant peut choisir des universités et ordonner ses choix, sauf cas particulier, dans la France entière.

Filière médecine-pharmacie-odontologie-sage femme : en PCEM1 (première année), pour l'Île-de-France, un seul vœu suffit. Il sera assorti d'une hiérarchisation par l'étudiant de 3 UFR à la fin de la procédure (en juin ou juillet).

Écoles d'architecture : les dossiers sont spécifiques à chaque école.

Université Paris-Dauphine : les dossiers sont à retirer auprès de l'établissement autour du 15 mars, avec retour d'inscription début avril. Voir le site www.dauphine.fr.

Sciences-Po. Recrutement spécifique. Voir le site : http://www.sciences-po.fr.

➔ Voir aussi : « **Les études supérieures sans prépa** », pp. 13-16.